

Fiche Adhérent 2026-2027

DESSIN-PEINTURE atelier Libre	Animatrice : Gisèle BOUCHER	Co-animatrice : Annie LENORMAND
-------------------------------	-----------------------------	---------------------------------

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER	35 €/an	☐ réglée le
	Cotisation : Atelier du jeudi de 14h00 à 16h00	60 €/an	☐ réglée le
	Etablir les chèques : 1 pour l'adhésion <u>à l'ordre du CCLER</u> et 3 pour la cotisation <u>à l'ordre du CCLER Atelier Dessin</u> .		

○ Cette fiche est à retourner à l'animatrice ou au secrétariat avec les règlements.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à Le

« Lu et approuvé »

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

DESSIN-PEINTURE – atelier Libre Année 2026-2027

Animatrice, Gisèle BOUCHER : ☎ 06.33.14.70.62
Co-animatrice, Annie LENORMAND : ☎ 02.37.83.75.20

Jour : **Jeudi**

Lieu : **Salle Amandine**

Horaires : de **14h00 à 16h00**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

<u>TARIFS</u>	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat)	35 €/an
	Cotisation à l'atelier DESSIN-PEINTURE	60 €/an (fournitures non comprises)

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auquel l'adhérent aura participé. Les cours représentent environ 80 heures par an. Les vacances sont prises selon le calendrier de l'Académie d'Orléans. Le montant des fournitures personnelles est réglé par les élèves. L'achat groupé de celles-ci est possible chez des fournisseurs choisis pour la qualité des produits et les prix intéressants consentis. Le CCLER peut fournir ponctuellement le papier nécessaire. Les peintures à l'huile sont à disposition des élèves pendant les cours.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours, (au moins 4 heures avant). Si 1/3 des élèves est absent, le cours est annulé.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Lors d'une exposition, les travaux réalisés en cours pour l'étude des œuvres d'un artiste, devront porter la mention « d'après » l'artiste copié.

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.
- De l'entretien et du nettoyage du matériel dont il aura l'usage : (table, toile cirée, chaise, chevalet, planche à dessins, pinceaux, palette, lavabo...).

Avant de débiter toute activité, l'adhérent devra protéger sa table avec **une toile cirée** fournie par l'animatrice. A la fin du cours, cette toile sera nettoyée, puis roulée et rangée. Les élèves pourront utiliser le lavabo commun pour nettoyer leurs pinceaux et palettes à condition de le nettoyer après chaque usage.

- Le port d'une blouse ou grande chemise est **recommandé**.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂-----
(à découper et à remettre à l'animatrice).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier DESSIN-PEINTURE – atelier Libre** pour l'année **2026-2027**.

Date :

Signature :